

Déclaration de Son Excellence **Mgr Luigi Travaglino, Nonce apostolique**  
Chef de la Délégation du Saint-Siège  
à la 38<sup>e</sup> session de la Conférence de la FAO  
Rome, **19 juin** 2013

Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur général,  
Mesdames et Messieurs,

1. Tout d'abord, je souhaiterais vous remercier, Monsieur le Président, de me donner la parole, et en même temps, vous adresser mes salutations respectueuses, que j'étends aux délégations réunies ici.

En cette occasion, la Délégation du Saint-Siège veut redire combien elle apprécie les activités de la FAO qui visent à promouvoir le développement agricole et la sécurité alimentaire, et réaffirmer sa volonté de soutenir ce devoir qui touche un aspect fondamental de la vie des personnes et des communautés.

En ce moment particulièrement délicat pour l'économie mondiale, nos encouragements s'adressent à toutes les parties prenantes pour mettre en œuvre les programmes de l'Organisation dans les différents secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, notamment en vue de la sécurité alimentaire, devenue indispensable. Il convient toutefois de passer des paroles aux actes, en mettant à disposition de la FAO les ressources nécessaires. Cela implique une solidarité qu'il faut rendre concrète par une contribution au budget, proportionnelle aux capacités et aux besoins de chacun. Ceci permettra à la FAO de fonctionner de manière efficace, cohérente et transparente, et à tous de regarder vers l'avenir avec plus de sérénité et de confiance.

2. Un examen du *Programme de travail* des deux dernières années montre la validité des efforts constamment fournis par la FAO, de même que la disponibilité des États membres, tant comme *contributeurs* aux ressources que comme *bénéficiaires* de l'aide. C'est un signe positif face aux crises alimentaires endémiques ou récurrentes qui, non seulement empêchent le développement intégral de chaque être humain, mais qui constituent une violation flagrante de leurs droits fondamentaux ; un signe qui permet à de nombreux pays de pouvoir relancer leur production, de réexaminer les besoins nutritionnels de leurs habitants et de planifier un avenir moins incertain.

En fait, il est de plus en plus évident que l'activité agricole représente un facteur clé pour déterminer la capacité de production globale d'un pays. Les ressources de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des activités connexes constituent, outre qu'elles sont une réponse aux besoins nutritionnels, une contribution importante au travail, à l'emploi et aux conditions de développement économique. De plus, leur disponibilité est essentielle pour des formes d'aide devenues toujours plus importantes dans les situations d'urgence les plus diverses qui sont causées par les conflits, par les déplacements forcés de populations et, et ce n'est pas le point le moins important, par le changement climatique.

Quant à la programmation pour les deux prochaines années, la Délégation du Saint-Siège espère que seront élargies les formes de soutien aux activités et aux pratiques artisanales qui constituent la réalité économique de base pour la majorité des pays en voie de développement qui possèdent, dans les monocultures, les ressources forestières, l'exploitation des ressources marines ou le développement de l'aquaculture, une référence essentielle, et malheureusement souvent la seule, pour leur économie et leur approvisionnement alimentaire. Cela pourrait être une façon spécifique de donner une application cohérente à certains *Objectifs* du *Cadre Stratégique Révisé* sur lequel vous souhaitez orienter l'activité future de l'Organisation. La réduction de la pauvreté rurale et l'amélioration de la résilience en cas de crise peuvent être facilitées par l'agriculture à petite échelle, notamment par l'exploitation agricole familiale dans laquelle sont honorés la transmission des valeurs fondamentales, la conservation des savoirs traditionnels, les relations entre les générations et le rôle irremplaçable des femmes.

Pour le Saint-Siège, il s'agit d'une priorité qui sera certainement valorisée au cours de la prochaine année consacrée, par la FAO, à la famille rurale, envers laquelle l'Église catholique manifeste aussi de l'attention et une disponibilité constante pour coopérer, avec ses forces et ses structures, ainsi que par l'expérience d'associations et de coopératives d'agriculteurs, de pêcheurs et d'artisans.

3. L'ordre du jour de cette Conférence fournit un autre motif de réflexion en attirant l'attention sur la manière de mettre en place les politiques de développement agricole et de les combiner avec l'action internationale de coopération et d'assistance. La croissance intégrale des différents pays, des communautés et des personnes exige l'adoption de mesures spécifiques visant à assurer une responsabilité effective des États, d'abord pour assurer un niveau adéquat de sécurité alimentaire pour leurs populations ainsi que pour

encourager un changement de modes de vie, liés à une consommation excessive, au gaspillage de la nourriture ou à l'usage non-alimentaire de produits agricoles.

En particulier, pour la Délégation du Saint-Siège, la référence aux *systèmes alimentaires durables* ne peut se limiter aux techniques de production, à la conservation des ressources ou à l'échange d'informations. L'objectif de la durabilité agricole et alimentaire pourra être plus efficace s'il est lié à une pleine participation des populations rurales dans l'élaboration des plans d'action et des stratégies, ainsi que dans l'effort pour les rendre compatibles avec les impératifs du développement intégral des personnes et des communautés. Cette approche de la *durabilité* liée à la personne humaine nous semble pouvoir contribuer à donner du sens à la responsabilité qui nous incombe à l'égard des générations futures.

La même responsabilité se traduit dans les différents aspects qui touchent les divers secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche, non seulement pour les questions liées à l'écologie, mais aussi pour la gestion des ressources qui est aussi, en fin de compte, une attention à la responsabilité dite écologique.

Dans cette phase où l'entière stratégie du développement est repensée par les Nations Unies, la responsabilité concerne l'utilisation durable des ressources agroalimentaires par rapport à la demande croissante de nourriture. Ces ressources, en effet, même si elles sont produites au niveau mondial dans une quantité nettement supérieure aux besoins réels de la population mondiale actuelle, ne parviennent pas à éliminer ou au moins à réduire drastiquement le nombre de personnes souffrant de la faim. Il y a un besoin évident de clarifier la distinction entre les ressources non immédiatement renouvelables, tel est le cas de l'eau et des sols, et celles qui ont la possibilité de se renouveler si elles sont bien gérées, tel est le cas de la biodiversité. La question se déplace donc au plan de la volonté et de la responsabilité politique par rapport aux futures stratégies de développement.

La responsabilité exige une cohérence et une fidélité plus grande aux règles que la FAO pose au fondement de son action. La référence concerne d'abord les différentes lignes directrices qui, en partant du *droit à l'alimentation* ont été complétées par les questions relatives à l'*accès à la terre*, la question des *régimes fonciers*, jusqu'à celles qui touchent la *compatibilité environnementale* de l'activité agricole. Autant de sujets qui ont beaucoup d'importance dans l'action pour le développement, mais dont la force contraignante réside non seulement dans l'aspect formel, mais aussi dans un partage toujours plus tangible. On espère donc un travail d'élaboration de

lignes directrices qui spécifient l'objectif de durabilité pour les différents secteurs en se fondant sur les indicateurs d'insécurité alimentaire ou de malnutrition, peut-être avec une attention pour les particularités régionales et subrégionales. Cela pourrait encourager un plus haut niveau de coresponsabilité entre les activités de coopération et d'assistance pour la sécurité alimentaire, l'élimination de la pauvreté, la conservation des ressources et la protection des différents écosystèmes du monde agricole.

La préservation du patrimoine génétique réclame également la responsabilité de veiller sur les activités qui produisent des dommages souvent irréparables, ce qui réduit la diversité des espèces et, par conséquent, modifie ou limite tant les régimes alimentaires de populations entières que les possibilités d'emploi. Dans ce contexte, l'absence de références à la moindre réglementation est susceptible d'exclure des cycles de production les pays qui n'ont pas la possibilité de protéger leurs propres ressources, et peuvent donc perdre des contributions substantielles en termes de nutrition. La responsabilité par rapport à ce problème ne peut cependant pas se limiter à proposer des systèmes de contrôle, pourtant nécessaires, mais doit d'abord trouver des solutions au profit des communautés rurales et des populations indigènes qui restent, dans de nombreux cas, les seuls gardiens des ressources de la Création.

4. Les fortes préoccupations pour la crise économique mondiale ne peuvent faire oublier son impact sur le commerce des produits issus de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche. Ces derniers, en plus d'être une composante alimentaire essentielle, sont directement liés aux règles multilatérales dans le secteur commercial. Dans les activités de la FAO, de fait, la préoccupation ne manque pas pour le renforcement de la commercialisation, et cela nous aide à comprendre comment nous devons aller dans la bonne direction lors des négociations commerciales, surtout pour prévoir une réglementation qui tienne compte de certains aspects essentiels.

Je me réfère aux critères de gestion de la production qui, s'ils visent uniquement le profit, sont susceptibles d'entraîner une plus grande volatilité des prix, avec des conséquences négatives sur la sécurité alimentaire et les régimes nutritionnels. Il ne s'agit pas seulement de favoriser une augmentation de la productivité ou de prévoir un accès le plus large possible au marché de la nourriture, mais plutôt de réviser ces politiques de soutien, pensées seulement pour garantir des zones ou des intérêts particuliers et qui, en pratique, se transforment en formes de protection, plus ou moins évidentes. En revanche, sont à étudier et à préparer des mesures qui permettent à tous les pays, en particulier aux pays en développement, de disposer de la nourriture nécessaire

et de placer leur production sur le marché international, surtout lorsqu'elle est la seule source de revenus en devises étrangères, en plus d'être la source essentielle de revenus et d'activité économique pour la population.

Monsieur le Président,

À la lumière de ces réflexions, la Délégation du Saint-Siège rappelle la nécessité d'une perspective essentiellement éthique, au sein de laquelle chaque décision et chaque action subséquente est le fruit de ce principe de *solidarité*, qui est au fondement d'une coexistence juste et pacifique entre les nations. De la sorte, on pourra promouvoir concrètement le développement efficace de tous et de chacun, y compris à travers les décisions complexes d'ordre politique, économique et financier qui devront être prises en lien avec l'activité de la FAO.

Enfin, je voudrais rappeler aux nombreuses Délégations présentes, l'audience que la Conférence aura demain, jeudi 20 juin, avec Sa Sainteté le Pape François, poursuivant ainsi une longue tradition qui a commencé il y a exactement 60 ans, lors de l'arrivée de la FAO à Rome.

Je vous remercie.